



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 24448

Texte de la question

M. Jean-Yves Hugon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les conséquences des actes de malveillance et de cyberterrorisme liés à la diffusion, via Internet, de virus ou autres altérations qui perturbent gravement le fonctionnement des systèmes informatiques. L'un des plus récemment dénoncés, le ver Blaster, a contaminé plus de 200 000 postes de travail en quarante-huit heures. Les usagers et les techniciens passent un temps considérable pour rétablir, dans le meilleur des cas, le bon fonctionnement des appareils. Au cas d'espèce, il semble que ce soit principalement le système d'exploitation de Microsoft qui était visé. Ne serait-il pas temps d'encourager les entreprises, les particuliers, les administrations à choisir des systèmes moins vulnérables, notamment parmi les logiciels dits libres, afin de réduire les dommages parfois irréversibles et le coût énorme générés par ces attaques ? De même, s'agissant de la sécurité des liaisons sur la Toile, ne serait-il pas possible de prévoir un dispositif législatif ou réglementaire renforçant l'obligation des fournisseurs d'accès à proposer des connexions mieux protégées contre la propagation des virus ? Il en va de la confiance accordée par les citoyens aux nouvelles technologies de l'information et des communications, et à un développement fiable du commerce électronique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Hugon](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24448

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6881